



## NATURA 2000

### Site des Gorges du Haut-Cher

#### Compte-rendu Comité de pilotage

Réunion du 14 novembre 2002  
Sous-Préfecture de Montluçon

Le jeudi 14 novembre 2002, Monsieur LEGAY, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Montluçon, a présidé la réunion à la sous-Préfecture du deuxième comité de pilotage du site NATURA 2000 des gorges du Haut-Cher.

#### Etaient présents :

- Mme CHANTEUX Solveig, Bureau d'études Mosaïque Environnement,
- M GRANDVAL Gilles, Bureau d'études Mosaïque Environnement,
- Mme GAGNIERE Lucette, Maire de Mazirat,
- M. PINTON Georges, Maire de Sainte-Thérence,
- M. AUGER René, Maire de Saint-Genest,
- M. AMOSSE Bernard, Adjoint au Maire de Lignerolles
- M. ANDRE Claude, Vice-Président de l'Union des Pêcheurs Bourbonnais (UPB),
- M. OLIVIER Maurice, Secrétaire Général de l'UPB,
- M. DUGUE Vincent, Service Environnement du Conseil Général de l'Allier,
- M. RIVIERE Laurent, ONF de la Creuse,
- M. SIRIEIX David, ONF de la Creuse,
- M. BENOIT Robert, Fédération de Pêche de l'Allier,
- M. BOIROT Gérard, Administrateur à la Fédération des Chasseurs de l'Allier,
- M. NEBOUT Jean-Paul, Centre Régional de la Propriété Forestière,
- M. LABOUESSE Michel, Chambre d'Agriculture de l'Allier,
- M. LAFLEURIELLE Claude, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Montluçon,
- M. BAJARD Emmanuel, Service Environnement de la ville de Montluçon,
- M. De MASGONTIER Christian, Syndicat de la Propriété Agricole,
- Mme GAGNEPAIN Nicole, Conservatoire des Sites de l'Allier,
- Mme GAYON Claire, Président du comité de Défense de la Vallée du Haut-Cher,
- M. TARDIVAT René, Allier Nature,
- M. BEAUBAT Jean-Pierre, SIAEP Rive Gauche du Cher,
- M. VALDES Charles, Direction Départementale de l'Equipement,
- M. BERTHON Philippe, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- M. BAUDRY Christian, DIREN Auvergne,
- M. DELBANCUT Patrice, DIREN Limousin,
- Mlle LANCELOT Dominique, DDAF de l'Allier,
- M. et Mme BENTI, Propriétaires à Ste Thérence et St Genest,
- M. DURON Bruno, Agriculteur,
- M. VIVIER Michel, RTE GET Auvergne.

Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Montluçon ouvre la séance par l'exposé de l'ordre du jour de ce deuxième comité de pilotage du site Nature 2000 des Gorges du Haut-Cher.

Mme CHANTEUX présente les différentes étapes du travail de Mosaïque Environnement depuis le premier comité du 28 novembre 2002. La collecte d'informations sur le site à partir de recherches bibliographiques et d'enquêtes auprès des élus et/ou des techniciens s'est accompagnée d'un volet communication (mise en place des groupes de travail géographiques, entretien avec les maires, contact écrit avec les 225 propriétaires recensés). Le bureau d'étude a réalisé ensuite les inventaires scientifiques nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), ainsi qu'un diagnostic socio-économique du site.

M. GRANDVAL détaille ensuite le diagnostic écologique réalisé (habitats et espèces identifiés) : le bureau d'études s'est heurté au refus de certain propriétaires de les autoriser à pénétrer sur leur propriété.

Le diagnostic socio-économique a été l'occasion de faire l'inventaire des différentes activités présentes : sport-loisir, sylviculture, agriculture, industrie, urbanisme. L'aspect « eau » (qualité, quantité) a été particulièrement étudié.

Des enjeux du site, présentés par Mme CHANTEUX, on retiendra particulièrement :

- un caractère naturel marqué qui révèle l'intérêt du site à l'échelon départemental, même si certaines espèces ou habitats identifiés sont présents ailleurs dans l'Allier. Mme GAGNEPAIN complète ces propos en rappelant la forte potentialité du site pour beaucoup d'espèces.
- les incidences des activités humaines qui restent localisées.

Des premiers objectifs généraux se dessinent :

- Gérer la fréquentation tout en valorisant le patrimoine
- Maîtriser l'urbanisme (abords de Rochebut)
- Préserver la ressource en eau (programme alternatif à Chambonchard, réglementation sur l'assainissement...)
- Maintenir la faible gestion existante des forêts privées

Il est rappelé qu'aucun objectif n'est à fixer pour la chasse et la pêche. Ces deux activités sont sans influence sur Natura 2000.

A la question de Monsieur le Maire de Sainte Thérance sur les conséquences concernant le site touristique du Château de l'Ours, il est répondu que la fréquentation y paraît déjà bien gérée et canalisée.

Mme le Maire de Mazirat fait part de ses craintes de voir des contraintes fortes imposées aux activités nautiques sur Rochebut, qui existent depuis très longtemps. Mme CHANTEUX rappelle que l'objectif est de mener une réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion durable de ces activités et non de les interdire.

L'UPB insiste sur la volonté déjà ancienne de conserver l'état naturel du terrain par une gestion piscicole limitée. La discussion s'engage sur la responsabilité du Syndicat de Production des Eaux du Cher (SPEC) dans la dégradation de la qualité de l'eau et sur la présentation des débits par Mosaïque, qui, selon l'UPB, ne reflètent pas la réalité.

Mme CHANTEUX rappelle que ces enjeux ont déjà été largement discutés lors de la réunion du 25 juin 2002 à laquelle l'UPB était présente. M. BAUDRY invite par ailleurs tous les participants à faire remonter leurs remarques par écrit au bureau d'études.

La question de l'intégration du secteur de Chambonchard au périmètre étudié est abordée. M. DELBANCUT, DIREN Limousin, indique que dans la Creuse, l'opérateur du site (ONF) va être missionné pour étudier la cuvette de Chambonchard qui sera donc ajoutée au périmètre initial dans ce département.

La question de l'intégration de « Chambonchard » au site de l'Allier se pose donc de nouveau. Mlle LANCELOT précise deux points à ce sujet :

- Il est nécessaire avant tout d'interroger le Préfet sur cette question
- La modification du périmètre nécessitera une modification du marché de Mosaïque Environnement ainsi qu'une nouvelle consultation des communes concernées.

D'une manière générale, les propositions de modification de périmètre seront examinées en groupe de travail, le but étant de trouver un périmètre cohérent à tout point de vue.

M. LABOUESSE propose que l'option retenue en Creuse, à savoir de limiter le périmètre aux gorges seules (pas d'ajout de prairies) soit appliquée dans l'Allier.

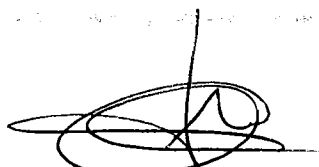
Mme CHANTEUX termine son exposé en indiquant la suite des événements : après les premiers groupes de travail géographiques qui ont malheureusement recueillis un faible taux de participation, des groupes de travail thématiques seront proposés, avec trois thèmes :

- Eau/Urbanisme
- Tourisme/Loisirs
- Sylviculture/Agriculture/Propriété/Gestion des milieux

Une dernière question est posée sur le risque de voir certaines activités interdites. M. BAUDRY répond en insistant sur le caractère contractuel et volontaire de la procédure Natura 2000. Le DOCOB fixe des orientations de gestion définies dans le cadre d'une concertation avec les acteurs locaux. Ce document n'est pas opposable aux tiers. Il propose de revenir aux dispositions réglementaires existantes : Ordonnance du 11 avril 2001, décret du 20 décembre 2001...

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire Général lève la séance après avoir remercié les participants.

L'Ingénieur de Travaux des Eaux et Forêts



D. LANCELOT